

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Discours sur la politique régionale de la Communauté
prononcé le 6 mai 1969 devant le Parlement Européen
par M. Hans von der GROEBEN, Membre de la Commission
des Communautés Européennes

Discours sur la politique régionale de la Communauté
prononcé le 6 mai 1969 devant le Parlement Européen
par M. Hans von der GROEBEN, Membre de la Commission
des Communautés Européennes

I. Intégration européenne et politique sociale

L'importance de la politique régionale pour l'évolution du Marché Commun n'a cessé de se préciser ces dernières années. C'est pourquoi, à la suite de la fusion, la Commission a institué une direction générale de la politique régionale, aux effectifs modestes. Voici près d'un an, M. le Président REY a présenté devant cette Haute assemblée un premier rapport sur nos intentions dans ce domaine. En vous informant aujourd'hui des travaux accomplis au cours de l'année écoulée et des tâches que nous nous assignons pour l'avenir, je m'efforcerais tout d'abord d'esquisser le contexte plus large dans lequel une politique régionale de la Communauté doit acquérir sa signification et sa valeur.

Nous savons qu'à l'heure actuelle l'intégration européenne traverse une crise. Même si les hommes politiques responsables continuent à affirmer qu'ils veulent encore une Europe unie, capable d'agir sur le plan politique, on ne fait pas grand chose pour réaliser cette Europe. On discute de problèmes secondaires. Les intérêts nationaux, de plus en plus divergents à défaut d'objectifs uniformes, non seulement empêchent que l'on exploite comme il le faudrait les résultats acquis à ce jour pour aller de l'avant, mais ils portent en eux le risque latent d'une évolution à rebours du Marché Commun, d'une impuissance croissante de l'Europe.

Il va de soi que la réalisation d'une oeuvre aussi ambitieuse que l'unification européenne ne peut être exempte de phases de stagnation et de retours en arrière. Mais notre préoccupation majeure réside dans le fait que la volonté politique de poursuivre et de mener à bonne fin l'intégration s'est affaiblie.

Certes, à l'heure actuelle, nous pouvons encore compter sur des milliers de dirigeants et sur l'approbation large, quoique plus ou moins vague de l'opinion publique mais d'ores et déjà, un nombre considérable de jeunes font preuve de scepticisme ou d'indifférence. Cette attitude s'est manifestée clairement dans un passé récent, lors de l'agitation estudiantine. Or, à une époque où, dans de nombreux domaines, des structures rationnelles se substituent aux liens traditionnels, une construction politique de cet ordre a besoin du consensus de la population et notamment de la jeunesse.

Mais comment se fait-il que nous cherchions souvent en vain approbation et encouragements, car il s'agit désormais d'aller de l'avant, au delà des dispositions détaillées du Traité, sur la voie de l'union économique et des décisions politiques communes dans de nouveaux domaines. Depuis l'institution de notre Communauté n'avons-nous pas, contre toute attente, atteint de nombreux objectifs : la paix assurée en Europe, un essor économique étonnant, la mise en place d'institutions qui ont apporté la preuve qu'une Communauté supranationale est à même de travailler efficacement pour le bien commun dans tous les Etats membres ? Ceci est une réalité historique, que nul ne pourrait contester. Mais il serait dangereux de considérer ces efforts comme suffisants. A notre époque, où l'on constate un processus d'accélération dans tous les domaines, le passé, l'évènement d'hier ne suscite que bien peu d'intérêt, sauf celui de l'historien. Dans bien des domaines, le progrès économique est devenu une évidence et la jeunesse, précisément, estime - à bon droit ! - qu'il ne constitue pas un objectif en soi. Et les institutions, dont les fondements politiques ont, jusqu'ici, été jugés d'une manière trop superficielle et sans recherche approfondie d'exemples empruntés au passé, se heurtent au scepticisme, et elles perdent leur faculté de susciter un nouvel élan politique. La jeunesse n'accepte pas l'autorité comme une valeur en soi, elle ne comprend le sens des institutions que dans ce qu'elles ont de fonctionnel, alors que nous, les aînés, nous ne pouvons nous dégager complètement d'un certain ordre hiérarchisé, qui était celui d'un Napoléon, d'un Frédéric Wilhelm I de Prusse, d'un Joseph II d'Autriche.

Si, jusqu'ici, nous avons beaucoup parlé d'économie et d'institutions, il nous faut maintenant trouver une solution aux problèmes qui sont essentiels pour la prise de conscience politique des citoyens de nos Etats.

Quel doit être le rôle de l'Europe dans le concert des puissances mondiales ? Comment les hommes vivront-ils dans cette Europe, comment y organiseront-ils la société et leur coexistence ? Nous sommes inéluctablement confrontés avec les problèmes de politique sociale que posent les relations de l'individu avec la société et les pouvoirs publics, avec les chocs en retour des processus de transformation structurelle d'une société industrielle moderne.

Quelques exemples, peu nombreux, mais très actuels, illustreront ce que je viens de dire. Le problème de la fusion de sociétés ayant des statuts juridiques différents et de la société de capitaux européenne ne peut être réglée si l'on ne trouve pas des solutions européennes pour l'organisation des entreprises et pour la participation des travailleurs au sein des organes de la société. La garantie de la liberté d'établissement pour les professions auxquelles donne accès l'enseignement supérieur (architectes, avocats, commissaires aux comptes, ingénieurs) est au coeur des problèmes que pose une politique européenne de l'enseignement. Le memorandum agricole de la Commission ne se limite pas au secteur agricole mais il met en cause la transformation radicale de toutes les structures économiques et sociales de nos Etats. D'emblée, je peux souligner que ce problème met précisément en lumière la signification fondamentale de la politique régionale.

Si nous voulons gagner les hommes à notre cause, et notamment la jeunesse, nous devons donc expliquer pour quelle raison l'Europe et ses institutions sont nécessaires pour résoudre ces problèmes et - ce qui, en fait, est encore plus malaisé - de quelle manière nous voulons résoudre ces problèmes, et ce que sera l'existence dans notre Europe future. Confrontés avec de nouveaux problèmes, nous ne pouvons cependant pas remettre en cause les résultats déjà acquis. Bien des chemins, qui sont d'une importance essentielle pour les décisions à prendre dans le domaine de la politique sociale, ont été suivis ou, en tout cas, tracés.

Le Traité lui-même part de l'idée fondamentale d'un marché, c'est-à-dire d'un espace économique régi par une économie de marché, avec la libre circulation des facteurs de production, et il postule l'élimination des conditions qui faussent la concurrence. Il incombe à la Commission de développer la conception d'un marché commun offrant des conditions analogues à celles d'un marché intérieur et une concurrence jouant dans des conditions normales.

Je vous ai fait part des résultats obtenus dans ce domaine à l'occasion du discours sur la politique de concurrence, que j'ai prononcé devant cette Haute assemblée le 16 juin 1965. On peut dire sans exagération qu'entretiens cette conception a généralement été adoptée, ce qui doit être considéré comme un grand succès, étant donné les divergences des positions de départ. Dans le discours très apprécié qu'il a prononcé devant cette Assemblée au mois de décembre 1967, mon collègue, M. SASSEN, a expliqué dans quelles conditions cette politique doit être poursuivie - ce qui, entretiens, s'est déjà traduit dans les faits en maintes circonstances.

La conception du marché intérieur et de la politique de concurrence jetaient ainsi les bases ou, pour ainsi dire, l'infrastructure de toutes les autres considérations en matière économique, sociales et politique. En outre, il en résulte d'une manière toute aussi évidente, que la concurrence ne constitue pas un objectif en soi et que la réglementation de la concurrence ne suffit pas pour résoudre nos problèmes et pour organiser l'avenir.

C'est pourquoi, dans son memorandum sur la politique économique à moyen terme, la Commission - et le mérite en revient à mon collègue, M. MARJOLIN - a formulé des propositions en vue de coordonner les grandes orientations à l'intérieur des six Etats membres. On aboutira ainsi à ce que les données qui peuvent être influencées par la "présence de l'Etat dans l'économie" évoluent de manière à ne pas compromettre l'équilibre des économies nationales des Etats membres, et à favoriser le développement de la Communauté. Dans le même ordre d'idées, la Commission a brièvement formulé des propositions connues sous le nom de Plan BAPRE, qui, dans le domaine des problèmes monétaires, combinent harmonieusement ce qui est indispensable pour la Communauté avec ce qui est politiquement possible.

Cependant, l'organisation de la concurrence et la coordination des politiques économique et monétaire générales ne suffit pas pour garantir le développement du Marché commun. Nous devons constater que les différences structurelles existant dans nos Etats membres ont une influence néfaste, non seulement pour l'ensemble de l'économie et pour les divers partenaires pris isolément, mais que ces différences mettent en cause le développement même du marché commun.

La manière différente dont se forment les coûts et les prix à l'intérieur des Etats membres, qui a déjà déterminé des situations critiques sur le plan monétaire, ne doit pas être imputée aux seules divergences de vues en matière de politique économique, mais plutôt à de graves différences dans le domaine des structures.

Un effort décisif est donc indispensable pour harmoniser les différences régionales et structurelles, en poussant cette harmonisation à un point tel qu'une politique économique commune devienne enfin possible. Il en découle que nos efforts doivent se concentrer sur trois points :

- la création de conditions analogues à celles d'un marché intérieur,
- une coordination effective des grandes orientations grâce à une politique économique et monétaire commune,
- une politique structurelle et régionale commune.

Dans leur ensemble, ces considérations rendent absolument indispensable l'ouverture d'un large débat sur la politique régionale et structurelle à l'intérieur de la Communauté. Du fait de l'interdépendance étroite qui règne entre la politique économique coordonnée et les préalables qu'elle implique sur le plan des structures régionales la mise en oeuvre de cette politique, il existe, outre la compétence générale que l'article 2 du Traité de Rome attribue à la Communauté, une compétence particulière qu'il nous fait un devoir de veiller au développement de la politique régionale à l'intérieur de la Communauté.

II. La politique régionale dans le contexte économique général

Problèmes structurels

A l'heure actuelle, on admet généralement dans la politique économique qu'une croissance continue de notre économie n'est possible que grâce à une adaptation également continue des secteurs et des branches, qu'il faut, autant que possible sans provoquer de perturbations, transférer les facteurs de production des secteurs dont la productivité et la force d'expansion sont faibles vers les secteurs où la productivité est élevée et où les perspectives de croissance sont favorables. Ceci vaut non seulement pour l'agriculture, mais également pour un grand nombre de secteurs industriels.

Dans plusieurs pays, les avantages économiques qui pourraient être acquis grâce à ce transfert ont fait l'objet d'estimations. Il suffit de mentionner ici, à titre d'exemple, les calculs effectués dans la république fédérale d'Allemagne, d'où il ressort que de 1951 à 1962, près d'un sixième des progrès enregistrés dans la productivité

de l'ensemble de l'économie sont imputables aux migrations intersectorielles de la main-d'oeuvre.

L'importance des structures sectorielles dans le processus de croissance et l'impérieuse nécessité de les développer davantage ressortent non moins clairement de la comparaison entre les économies des continents. Ainsi, par exemple, la comparaison entre les Etats-Unis et les Communautés Européennes fait apparaître que l'écart entre leurs puissances économiques respectives ne découle pas de l'absence dans les Communautés de certains secteurs à forte productivité. Ici aussi, il y a sans conteste des branches qui, du point de vue de la productivité, soutiennent la comparaison avec les Etats-Unis. Toutefois, ce qui est déterminant, et qui joue au détriment des Etats membres de la Communauté, c'est le fait qu'une trop grande partie de la population active est occupée dans des secteurs à faible productivité ce qui, tout compte fait, affaiblit la productivité totale.

A cet égard, le rôle des structures régionales n'est pas moins évident. La constellation géographique des forces productives peut entraver ou favoriser le processus de développement. La politique régionale doit également veiller à réaliser les transferts entre secteurs économiques en expansion et secteurs en déclin, entre régions à faible productivité et régions à productivité élevée, avec le moins de perturbation possible, du point de vue géographique, dans l'intérêt de la croissance économique générale, et à favoriser les transferts des facteurs de production au lieu d'implantation optimal, afin de permettre ainsi les combinaisons les plus favorables de ces facteurs.

Problèmes monétaires

L'importance des facteurs structurels pour l'économie a récemment été mise en lumière, et notamment par les événements qui se sont produits dans le domaine monétaire. Plus personne ne s'étonne à l'heure actuelle s'il apparaît au cours d'un débat sur les problèmes monétaires que la tendance inflationniste dans un pays A est en grande partie provoquée par la structure défavorable de la pyramide des âges de la population ou que, dans un autre pays B, en dépit de tous les artifices déployés par les instances monétaires et financières, seule l'amélioration des structures sociales peut apporter une solution durable. Il n'est pas non plus surprenant de constater - pour autant qu'il s'agit particulièrement des structures régionales - dans quelle mesure les transferts de revenus destinés à venir en aide à une région sous-développée augmentent la tension inflationniste, ou dans quelle mesure les concentrations excessives, allant de pair avec une proportion élevée de services, ont pour effet de faire monter les prix.

Inversement, on enregistre avec non moins d'attention si l'élasticité de l'économie en croissance peut être accrue par des mesures appropriées dans le domaine structurel et si, grâce à des transferts de facteurs de production, celle-ci évolue vers le plein-emploi sans déterminer des fluctuations de prix.

La Commission a déjà mis en évidence, dans ses travaux antérieurs, le rôle important que la politique régionale est à même de jouer dans ce processus en mobilisant des réserves de croissance dans les régions en retard, faisant ainsi reculer les limites de la croissance et le seuil de l'inflation.

Perspectives à long terme

Cependant, il serait certainement inexact de ne voir les structures régionales que dans ce contexte, de ne considérer la politique régionale que comme un instrument de mobilisation des forces en vue de soutenir la politique conjoncturelle et monétaire. Si tel était le cas, les instances responsables de la politique régionale pourraient selon toute vraisemblance, rien faire de mieux que de transférer le plus rapidement possible la main-d'œuvre des zones rurales en retard dans les zones industrielles et dans les zones de concentration existantes ; les conditions restant ce qu'elles sont, l'état actuel de

la productivité ferait pencher pour cette solution.

Un tel exemple fait apparaître clairement quelle doit être la tâche spécifique de la politique régionale. Il montre que ni les perspectives à court terme, ni la considération sur la situation actuelle ne peuvent fournir des critères valables pour l'aménagement du territoire.

Les transformations régionales de l'économie et de la population ne produisent leurs effets qu'à longue échéance ; pour cette raison, seule l'évolution à long terme de la productivité peut constituer un critère d'appréciation. En outre, celle-ci doit être comparée aux coûts sociaux, qui vont de pair avec toute transformation de l'espace économique.

Cependant, la nécessité de recourir à la méthode d'analyse à long terme résulte non seulement du rythme des transformations géographiques, mais également des instruments dont dispose la politique régionale.

Il est indubitable qu'à l'heure actuelle, l'aménagement de l'infrastructure constitue l'instrument le plus important. Toutefois, celle-ci est caractérisée par le volume énorme des capitaux qu'elle mobilise et par la durabilité de ses installations. Une politique qui se sert d'un tel instrument pour influencer le développement économique, ne peut tenir compte de ce dernier facteur que dans ses perspectives à long terme. C'est pourquoi, les projections à moyen et à long terme, la futurologie doivent occuper une place particulièrement importante dans le cadre de cette politique.

Aspects de politique sociale

La répartition géographique de la population et de la main-d'oeuvre étant un élément essentiel pour la politique régionale, la mission que celle-ci s'assigne ne peut pas se borner au domaine économique, mais elle doit parallèlement tenir compte des aspects sociologiques. Les aspirations des hommes en ce qui concerne le genre de vie, l'organisation des relations avec l'environnement et la participation à la vie publique constituent des facteurs déterminants essentiels pour leur habitat et les modalités de leur établissement, lesquels,

à leur tour, se répercutent sur la vie des communes, des régions, et, partant, sur l'aménagement du territoire en général. A l'heure actuelle, le rôle de ces facteurs de politique sociale est renforcé par le fait que les facteurs purement économiques, qui déterminent le choix de l'habitat, passent de plus en plus au second plan et que des facteurs comme le climat, la possibilité d'organiser les loisirs, l'aspiration à un logement décent, jouent un rôle toujours plus important. En outre, et l'abolition des distances économiques n'est pas le moindre facteur à cet égard, l'attachement des hommes à leur lieu d'origine est généralement plus faible à l'heure actuelle, leur propension à changer de résidence, c'est-à-dire leur mobilité, s'accroît et, ainsi, la structure géographique de l'implantation de l'habitat devient extrêmement souple. Les grandes transformations structurelles qui se dessinent dans l'économie de la Communauté et notamment dans l'agriculture, contribuent à renforcer cette évolution.

La politique régionale, dont les décisions doivent également tenir compte de la structure de la population en tant qu'élément essentiel, doit donc s'intéresser davantage aux recherches sur les conditions de vie future des hommes. C'est de l'évolution de ce problème que dépendra, notamment, la réponse à la question de savoir si, et dans quelle mesure, la concentration urbaine et le dépeuplement des campagnes, que l'on peut actuellement constater d'après des statistiques, vont se poursuivre.

A cet égard, il faut se rendre compte que, dans ces problèmes, la politique régionale ne se borne pas à un rôle passif, qu'elle ne se limite pas à constater les transformations, mais qu'il lui incombe d'ouvrir des horizons nouveaux dans l'optique du développement et de l'aménagement de nouvelles formules. Ainsi, la réponse à la question de savoir jusqu'à quel point la concentration urbaine va se poursuivre dépendra, et ce n'est pas le facteur le moins important, de la mesure dans laquelle on réussira à introduire dans les campagnes des conditions de vie modernes, soit en modernisant les habitations (installations hygiéniques, par exemple) soit en organisant la vie culturelle (cercles d'art dramatique, etc.), ou en élargissant l'offre de services sociaux. L'aménagement des voies de communication (liaisons rapides, circuits d'autobus, etc.) met à la disposition de la politique régionale un autre instrument important pour influencer sur ces tendances. Nous devons donc nous livrer à des réflexions en commun sur l'évolution sociale prévisible et souhaitable, en nous basant sur des prévisions économiques et une planification financière concertée.

III. PROBLEMES ET TACHES D'ACTUALITE DE LA POLITIQUE REGIONALE DANS LA COMMUNAUTE.

Or, les rapports que je viens de vous décrire d'une manière générale, et qui existent entre les structures et la croissance économique, ainsi qu'entre les transformations régionales et l'orientation à long terme de l'évolution, doivent être étudiés dans leur contexte réel, qui est celui de la Communauté.

Nous devons donc nous poser tout d'abord la question de savoir quelles sont les grandes transformations structurelles auxquelles la Communauté doit maintenant faire face.

De l'incidence de ces transformations sur les structures actuelles des Communautés découleront les tâches que la politique régionale devra résoudre et que nous allons étudier.

Dans la dernière partie, nous examinerons quel doit être le rôle de la Commission dans cette perspective, et quelles sont les mesures concrètes qu'elle compte entreprendre.

1) Les grandes transformations structurelles

Examinons tout d'abord les grandes transformations structurelles. Je dois renoncer ici à entrer dans le détail des aspects nouveaux et multiples qui apparaissent dans les domaines de la technique et de l'économie, et qui vous sont d'ailleurs familiers. Je me bornerai donc aux aspects qui déterminent nos options en matière de politique régionale, et je voudrais notamment souligner ce qui suit :

Il s'agit tout d'abord des bouleversements de caractère fondamental qui résultent, pour les différentes régions de la Communauté, des transformations techniques intervenues dans le secteur des transports et des conséquences directes qu'entraînent ces transformations dans le secteur de l'approvisionnement en matières premières. Nous ne devons pas nous dissimuler que l'ensemble de ces bouleversements dans le secteur des transports - notamment l'utilisation accrue de navires géants pour les transports d'outre-mer - conduisent d'une manière croissante à remplacer les matières premières provenant des gisements naturels de la Communauté par des produits d'outre-mer.

Ceci signifie que la Communauté, par rapport à d'autres continents avec lesquels elle se trouve en concurrence, devra compter de moins en moins sur ses propres richesses naturelles, avec pour conséquence que le potentiel humain et ses qualités, prendront de plus en plus d'importance en tant que facteur décisif d'implantation. Si, donc, il nous arrive de répéter ici et là que l'homme se trouve au centre de nos préoccupations, il ne s'agit pas d'une fleur de rhétorique, mais bien d'une nécessité impérative qui résulte de considérations purement économiques en dehors de toutes les autres raisons que l'on peut faire valoir dans ce domaine.

La révolution intervenue dans les transports d'outre-mer et ses conséquences ne sont qu'un aspect de ce problème; les nombreux bouleversements entraînés dans les transports intérieurs par l'utilisation accrue de containers, moyens de transport rapide, pipelines, etc, en constituent d'autres aspects. Sur le plan de l'économie régionale, ils ont pour conséquence que les distances tendent, d'une manière générale, à rétrécir, ce qui veut dire que le facteur distance perdra de plus en plus de son importance dans la politique régionale.

Toutefois, ces processus ne s'exercent pas partout de façon égale. Ils favorisent certaines régions, en négligent d'autres et modifient l'importance des avantages et inconvénients traditionnels d'implantation et, du même coup, la situation de certains secteurs par rapport à d'autres en matière de concurrence.

Dans ce domaine, il appartient donc, d'une manière générale, à la Communauté, de reconnaître à temps les conséquences de ces transformations pour les différentes régions ou pour différents groupes de régions, de les mettre à profit dans le cadre de sa politique et d'étudier avec attention les conséquences des nouveaux progrès techniques, par exemple dans le secteur des transports aériens.

Un autre domaine dans lequel les transformations structurelles apparaissent concrètement pour la Communauté est celui des secteurs économiques. De multiples indices tendent à démontrer - et les comparaisons avec les pays les plus avancés en témoignent - que ces transformations structurelles dans les différents secteurs ne s'arrêteront pas au cours des années à venir, mais iront plutôt en s'intensifiant, étant entendu cependant que, par rapport à l'évolution constatée jusqu'ici, l'importance relative de chaque facteur variera selon le secteur considéré.

En conséquence de la mécanisation et de l'automatisation, le secteur agricole libèrera encore à l'avenir, une part importante de main-d'oeuvre - constatation qui n'a rien pour surprendre - mais même, dans le secteur industriel, les chiffres indiquent que la capacité d'absorption de la main-d'oeuvre approche du point de saturation. En revanche, le secteur tertiaire et le secteur quaternaire, c'est-à-dire celui des services de la catégorie supérieure, tendront à se développer toujours plus.

Sur la base de ces différentes hypothèses, on estime actuellement que la part de la population agricole active dans la Communauté, qui s'élevait encore en 1958 à 20% et, en 1967, à 15%, ne sera plus en 1980 que de 7%. Le secteur industriel, qui comprend actuellement environ 44% de la population active de la Communauté, devrait conserver cette proportion, sinon marquer un léger recul. Le secteur tertiaire, qui représente actuellement 41%, devrait connaître une forte augmentation de ce pourcentage. Bien que ces suppositions soient relativement approximatives et doivent être complétées en opérant des projections sur les diverses régions, qui présentent des caractéristiques très différentes, ainsi qu'en tenant compte des modifications intervenues dans chaque branche, il n'est pas douteux qu'elles doivent être prises en considération en cas de programmation régionale à long terme.

Enfin, il existe un troisième domaine dans lequel les bouleversements apparaissent d'une manière particulièrement nette. C'est celui qui concerne les rapports entre les zones urbaines et les zones rurales et qui recouvre dans une large mesure le problème du choix entre un style de vie urbain ou un style de vie rural. On a pu constater dans tous les Etats membres, au cours des deux dernières décennies, une forte augmentation de la population dans les villes, surtout celles de moyenne importance qui, pour une large part, est la conséquence d'un phénomène de migration.

L'un des objectifs de la politique régionale dans ce domaine est de parvenir à ce que ce phénomène "d'urbanisation" de la population puisse se dérouler à l'intérieur de chaque région de telle manière que l'on évite des migrations excessives et, ainsi, un renforcement de l'importance des grandes concentrations urbaines. La réponse à cette question dépend sans aucun doute des structures démographiques qui existent au départ dans les différents Etats membres et qui sont très différentes. Dans certains Etats membres, la tâche essentielle consiste tout d'abord à créer les grands centres régionaux encore manquants, alors que, dans d'autres, il s'agit principalement de mettre en place dans certaines zon

nes des centres d'importance secondaire viables.

Lorsqu'on étudie les problèmes que soulèvent les agglomérations multicomunales, il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de projets d'investissement permettent d'espérer un rendement économique élevé dans la mesure où les réseaux de communication et d'approvisionnement déjà en place peuvent être mis à profit.

Cependant, pour la Communauté, ce mouvement général soulève un certain nombre de questions dont la solution serait profitable pour l'orientation à long terme des moyens à utiliser et des mesures à prendre.

Ces questions sont, par exemple, de savoir :

- quels sont les éléments constitutifs des différents types de centres urbains, compte tenu des fonctions qu'ils doivent assumer?
- en quoi les différents types de centres urbains sont-ils complémentaires et quels sont les liens qui les unissent?
- de quelle manière les relations avec l'arrière-pays sont-elles organisées?

2) Les structures régionales existantes

Si l'on veut mesurer l'importance pour les différentes régions de la Communauté des transformations structurelles dans ces trois domaines et déterminer les tâches qui en découlent, il faut les confronter avec les structures régionales déjà en place dans la Communauté. Il nous faut donc dégager une vue d'ensemble des caractéristiques fondamentales de ces structures.

Compte tenu de la multiplicité des régions et des éléments à prendre en considération, une telle vue d'ensemble n'est possible que si l'on procède préalablement à une typisation et une classification simplificatrices. A cet égard, nous n'ignorons pas que la classification par types de régions est une entreprise délicate, qui n'est pas exempte d'imperfections. Nous croyons cependant que les travaux récemment effectués par la Commission dans ce domaine fournissent à cet égard des renseignements utiles.

A l'aide de deux critères essentiels, à savoir la part prise par chaque secteur dans l'emploi et la densité de la population, nous pouvons constater que les régions de la Communauté peuvent se diviser en trois groupes.

Un premier groupe de régions industrialisées, caractérisées par une faible proportion de population agricole active, par une densité de population généralement élevée ainsi que par des structures industrielles fortement développées couvre 16 % du territoire de la Communauté (1/3 dans la république fédérale d'Allemagne, 2/3 au Benelux, moins de 10 % en France et en Italie) et 42 % de la population de la Communauté (60 % dans la république fédérale d'Allemagne, 90 % au Benelux, environ 30 % en France et moins de 20 % en Italie).

Un deuxième groupe, qui peut être dénommé le groupe des régions semi-industrialisées, se caractérise par une proportion de population agricole active de moins de 15 % et une densité de population d'environ 150 habitants par kilomètre carré. Il couvre environ un tiers de la superficie du territoire de la Communauté (environ 20 % en France, 1/3 en Italie et aux Pays-Bas, environ 2/3 en Allemagne) et compte environ 55 millions d'habitants, soit 30 % de sa population (40 % en Italie et en Allemagne, environ 20 % en France).

Nous trouvons enfin les régions à prédominance agricole qui comportent une proportion de population agricole active de 20 à 40 % et une densité de population le plus souvent inférieure à 100 habitants par kilomètre carré, et qui s'étendent sur plus de la moitié du territoire de la Communauté (environ 55 % en Italie et 70 % en France) et comprennent environ 50 millions d'habitants, c'est-à-dire plus d'un quart de sa population, cette proportion de population atteignant 40 % en France et en Italie.

Les limites d'une telle division sont évidentes. Il existe encore à l'intérieur de chaque groupe des différences importantes qui permettent de définir de nombreux sous-groupes. Il conviendrait notamment d'introduire des critères dynamiques qui permettent d'établir une distinction entre les régions qui se trouvent en pleine expansion et celles où l'on constate une stagnation, sinon un recul de l'économie. On peut citer, parmi ces critères, l'expansion et les perspectives d'avenir d'une industrie, les conditions naturelles qui règnent dans la région, la structure d'âge de la population, la dispersion et les formes de l'urbanisation.

La conclusion décisive que l'on peut tirer de ces indications est qu'il n'est pas possible de se prononcer d'une manière générale sur l'évolution structurelle dans le marché commun et qu'une régionalisation est donc nécessaire. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les conceptions exposées dans le plan agricole de la Commission.

3) Tâches qui résultent de l'incidence des grandes transformations sur les structures régionales existantes

Ces structures qui se trouvent déjà en place dans la Communauté subissent l'influence des importantes transformations que nous venons de décrire. Il ne n'est naturellement pas possible de s'étendre au sujet

de l'influence exercée sur chacun des différents groupes de régions. Ce problème a d'ailleurs fait l'objet de différents travaux de la Commission auxquels les Etats membres devront se joindre en temps voulu. Je me bornerai donc à décrire les problèmes et les tâches qui en découlent d'une manière générale pour la politique régionale de la Communauté.

a) Dans les régions à prédominance agricole

Ils apparaissent d'une manière particulièrement nette dans le cas des grandes transformations sectorielles que nous avons décrites plus haut. Alors que dans les régions industrialisées, de même que dans un nombre important de régions semi-industrialisées, on peut espérer que le recul de l'emploi dans l'agriculture sera compensé et même surcompensé par l'expansion de l'industrie et des services, ce mécanisme de compensation ne semble guère pouvoir fonctionner dans le cas des régions agricoles. C'est ainsi qu'au total, entre 1950 et 1960, le nombre des personnes actives a diminué dans 38 régions agricoles de la Communauté. Ce recul a été le plus souvent la conséquence de l'exode rural et même, dans certains cas, d'un recul de la population en valeur absolue.

Il est vrai que les migrations interrégionales ne constituent pas un mal en elles-mêmes et sont même nécessaires au même titre que les migrations intersectorielles afin d'assurer l'élasticité de l'ensemble de l'économie. Elles prennent cependant un caractère critique dès lors qu'elles contribuent à aggraver les caractères extrêmes des structures régionales économiques et démographiques et contraignent les hommes politiques à prendre des décisions délicates, notamment dans le cas où l'exode

des régions faiblement peuplées menace de placer celles-ci en-dessous du seuil à partir duquel la vie économique est possible et, partant, de provoquer le dépeuplement d'une région tout entière. Bien que ce seuil ne soit pas défini d'une manière précise, il est cependant intéressant de constater qu'en 1962, parmi les régions agricoles, huit de celles-ci accusaient une densité de population de moins de 50 habitants, et quinze une densité de moins de 75 habitants par km².

La politique régionale de la Communauté devra tenir compte dans ces régions d'une distinction nécessaire entre les régions qui, en raison de conditions de production particulièrement favorables ou en raison d'un haut degré de spécialisation ont une chance, même à long terme, de constituer des centres de production agricole de la Communauté, et les régions dans lesquelles la population agricole doit faire face à des conditions d'exploitation, naturelles et climatiques défavorables tandis que la création de nouvelles industries se heurte elle-même à de graves difficultés.

Alors que, pour la première catégorie, la politique consistera essentiellement à développer les secteurs industriel et tertiaire dans une mesure telle que l'on puisse constituer un réseau suffisamment dense de centres urbains de services, il faudra, dans le cas de la deuxième catégorie examiner si le processus d'exode a déjà pris de telles proportions qu'une réactivation par l'installation de nouvelles industries, le développement de l'infrastructure et la réforme des structures agricoles n'apparaît plus réalisable. En pareil cas, la solution ne pourrait être trouvée qu'en exploitant les activités des secteurs tertiaire et quaternaire : tourisme, réserves naturelles, réservoirs d'eau, installations de sanatoriums, d'établissements de cures, d'instituts de recherche, etc.

En raison de la séparation toujours plus marquée entre la fonction de travail et la fonction d'habitat, les loisirs, etc. ces régions conservent certaines chances de survie. Il faut également tenir compte du fait que, dans certains cas, ces régions peuvent offrir des zones d'habitat privilégiées pour les personnes âgées.

En revanche, dans le cas où, compte tenu du nombre et de la structure d'âge de la population, il existe d'autres possibilités, la réforme des structures agricoles ne peut être accomplie que dans le cadre d'une rénovation complète de l'organisation économique. Ceci implique des investissements considérables en faveur des infrastructures, entraînant des charges importantes pour les Etats membres, bien qu'il faille tenir compte des dépenses qui seraient occasionnées, dans l'hypothèse contraire, par l'exode de la population vers les centres urbains. En outre, du fait que l'expansion de l'industrie indépendante dans ces régions n'est pas suffisante pour supporter la charge du processus de restructuration, la mise en valeur de ces régions sur le plan industriel dépendra dans une large mesure du potentiel et de la capacité d'expansion des concentrations urbaines.

b) Dans les régions industrialisées

Dans les régions industrialisées, le problème consiste d'une manière générale à maintenir un dynamisme suffisant afin d'adapter le mouvement de l'évolution aux transformations prévisibles. Il convient notamment de s'efforcer d'assurer le passage de l'économie à des activités tertiaires et, au moyen d'une coordination appropriée entre l'industrie, la recherche et l'université, à des activités du secteur tertiaire de la catégorie supérieure. Dans ces secteurs particulièrement riches de possibilités, les emplois nouvellement créés devraient si possible être offerts à la main-d'oeuvre libérée par d'autres secteurs, de manière que le recours à la main-d'oeuvre en provenance d'autres régions n'accroisse pas les courants de migration interrégionaux dans une mesure peu souhaitable.

Grâce à une politique économique préventive, qui n'est réalisable que si l'on recourt à un système de prévisions à long terme, il s'agit notamment de faire en sorte que les mono-structures qui peuvent constituer le point de départ de dépressions ultérieures soient évitées en temps voulu.

Dans ces régions, le secteur agricole ne soulève généralement aucun problème, le nombre d'emplois disponible est suffisant. Ainsi que les chiffres enregistrés pour la République fédérale d'Allemagne le démontrent, la productivité de l'agriculture dans les régions industrielles hautement développées n'est que faiblement en retard par rapport aux autres secteurs. Ceci doit être le plus souvent attribué au passage de l'agriculture à des cultures particulières hautement spécialisées et pour lesquelles le facteur capital de même que le facteur main-d'oeuvre jouent un rôle essentiel.

Cette constatation ne vaut bien entendu que pour les régions directement concernées alors que certaines régions quelque peu à l'écart peuvent fort bien présenter des caractéristiques différentes.

c) Dans les régions semi-industrialisées :

Dans les régions moins fortement industrialisées et comprenant une population agricole plus importante, il s'agit avant tout de développer l'infrastructure et d'encourager l'installation de nouvelles industries, comme le font déjà tous les Etats membres. A cet égard, les différentes régions ne devraient pas être étudiées et considérées d'une manière isolée, mais en tenant compte des régions limitrophes.

Dans la mesure où ces régions semi-industrialisées sont des régions côtières, il convient d'encourager leur industrialisation, en mettant en valeur l'infrastructure d'une manière appropriée, aussi bien en ce qui concerne l'économie portuaire qu'en ce qui concerne les communications avec les marchés de l'arrière-pays.

Dans toutes les catégories que nous venons d'examiner, la réussite du processus d'adaptation et, du même coup, la solution des problèmes de l'agriculture dépendent d'une manière décisive de la réponse à la question de savoir si l'on parviendra à créer des emplois dans l'industrie ou le commerce, qui soient accessibles aux navetteurs. Cette tâche se trouve facilitée dans la mesure où les industries sont maintenant devenues plus indépendantes du lieu d'implantation. D'autre part, il ne faut pas s'attendre au cours des prochaines années à une expansion importante du secteur industriel. En outre, l'expérience nous enseigne qu'environ 20 % seulement des nouveaux emplois ont été créés dans de nouveaux lieux d'implantation, les autres étant la conséquence de l'expansion des installations existantes. Au demeurant, un succès durable de

l'industrialisation ne peut être espérée que si la création de nouvelles industries s'effectue dans des centres qui disposent d'une bonne infrastructure en ce qui concerne les installations communales, les écoles, les hôpitaux, les possibilités d'achat et de négoce, etc... En outre, d'une manière générale, ces nouvelles industries ne seront viables que si elles peuvent se rattacher à un centre de première importance.

Il ne s'agit pas, en ce qui concerne le transfert de l'agriculture à d'autres métiers, notamment dans les régions industrialisées ou semi-industrialisées, d'une mutation structurelle brutale, mais d'un processus d'adaptation souple dont il est difficile de déterminer la durée et qui comportera les multiples formes des activités agricoles (exploitations procurant un revenu complet, principal ou secondaire) afin d'assurer un revenu comparable. Si l'on veut que ces mesures soient couronnées de succès, il est particulièrement important que l'on puisse disposer d'un nombre suffisant d'installations pour la formation et la reconversion professionnelle et qu'il en soit fait largement usage.

Finalement, je voudrais également attirer votre attention sur les mesures sociales proposées par la Commission, qui ont pour but de permettre aux agriculteurs de prendre une retraite anticipée.

IV . LE ROLE DE LA COMMISSION ET LES TACHES QU'ELLE DOIT ASSUMER.

1) La Communauté est plus que jamais tenue d'agir:

Quel est donc le rôle que la Commission doit jouer dans le cadre des problèmes et tâches multiples qui se posent sur le plan régional et que nous venons d'exposer? Sur quels aspects son action doit-elle notamment porter? Dans quels domaines une action sur le plan de la politique régionale est-elle indispensable et pourquoi?

Les aspects généraux de ces questions, c'est-à-dire le rôle et les possibilités de la Communauté dans le domaine de la politique régionale ont déjà été décrits à plusieurs reprises, de sorte que je me dispenserai d'y revenir. En revanche, il me paraît utile de mettre l'accent sur l'importance actuellement attribuée dans la Communauté au passage de l'union douanière à l'union économique. Il apparaît essentiel de constater aujourd'hui que les politiques communes, telles qu'elles sont mentionnées dans le traité et qui passent maintenant au premier plan de nos préoccupations dès lors que l'union douanière est achevée, ne peuvent être réalisées si elles ne sont pas accompagnées d'une politique régionale active. L'exemple récent des propositions de réforme des structures agricoles démontre d'une manière éclatante dans quelle mesure la solution des problèmes régionaux devient une condition préalable essentielle au succès de cette politique.

Mais ceci n'est qu'un exemple qui se situe actuellement au premier plan. Il n'est pas difficile de prévoir que, tôt ou tard, des problèmes analogues se poseront dans d'autres domaines de la politique commune ou coordonnée. L'intégration croissante dans l'économie mondiale de l'économie de la Communauté, c'est-à-dire la confrontation directe avec ses concurrents les plus puissants, d'une part, et les concessions qu'elle doit faire, d'autre part, aux pays moins développés pour contribuer à leur progrès industriel auront pour conséquence qu'un nombre toujours plus grand de secteurs et de branches, seront soumis à l'intérieur de la Communauté à des processus d'adaptation qui, d'une manière générale, se cristalliseront sur le plan régional et mettront à rude épreuve les structures économiques et sociales des régions intéressées. Ceci met directement en cause la politique structurelle de la Communauté sur le plan sectoriel ainsi que sa politique du commerce extérieur et sa politique industrielle.

Cependant, la création des conditions permettant la réalisation des politiques communes et la coordination des autres politiques doit nous inciter à favoriser le renforcement du rôle de la Communauté dans le domaine de la politique régionale. En outre, nous ne devons pas oublier que la Communauté s'est fixé pour objectif individuel de réaliser le développement harmonieux des régions. Il n'est pas douteux que les charges et la responsabilité première de la réalisation de cet objectif incomberont aux Etats membres, alors que la Communauté ne pourra intervenir qu'à titre subsidiaire, notamment dans le domaine des mesures financières d'encouragement. Nous n'avons pas l'intention de nous substituer aux Etats membres ou de compliquer leur tâche en les submergeant de paperasse. Toutefois, l'équilibre souhaité dans le développement régional de la Communauté ne peut être réalisé si chaque Etat membre poursuit une politique régionale uniquement dans le cadre de ses propres objectifs nationaux. L'exemple de l'escalade à laquelle on assiste dans le cadre de la politique en matière d'aides démontre jusqu'où une telle situation peut conduire. D'autres exemples, telles les mesures prises dans le domaine des ports maritimes ou certains projets dans le domaine des infrastructures des grands ensembles font apparaître combien le danger est grand que l'action désordonnée des différents Etats conduise, d'une part, à un gaspillage des moyens financiers et, d'autre part, à la distorsion des structures d'implantation au niveau communautaire. Si la Communauté veut réaliser des progrès dans le sens d'une adaptation de ses moyens financiers aux grands projets à venir, elle ne pourra éviter plus longtemps de procéder à un renforcement de la coordination des politiques régionales.

2) Les travaux de la Commission:

Compte tenu des vastes problèmes que nous venons de mentionner, les travaux de la Commission - malgré les possibilités limitées dont elle dispose - devront être poursuivis sur une base plus large. La Commission soumettra prochainement un document à ce sujet, qui contiendra certaines considérations sur les questions les plus importantes ainsi qu'un programme de travail détaillé.

Les indications qui précèdent devraient avoir suffi pour démontrer que le centre de gravité des efforts communautaires devra porter sur la coordination des objectifs et des moyens, si l'on veut mener à bien les tâches qui résultent de l'évolution structurelle pour les différentes catégories régionales, notamment dans le secteur agricole. Ce problème est étroitement lié à la nécessité urgente de coordonner les aides régionales attribuées dans les pays membres. Parallèlement, les travaux doivent être intensifiés pour un certain nombre de questions d'intérêt commun.

a) Coordination des objectifs et des moyens:

- par l'élaboration commune de perspectives d'évolution et la confrontation des objectifs et priorités sur la base des considérations que je viens d'exposer.

Le mémorandum de la Commission fournira des détails en ce qui concerne les travaux et méthodes nécessaires.

- la confrontation des objectifs poursuivis et des priorités fixées dans les Etats membres sur le plan de la politique régionale avec les perspectives communes élaborées au niveau communautaire;

- la confrontation des moyens utilisés par les Etats membres et, dans le cadre du traité, par les institutions communautaires avec les grandes orientations économiques et sociales déjà exposées, étant entendu qu'il convient de prendre en considération, notamment
- les problèmes particuliers qui sont la conséquence pour les différentes régions des structures existantes,
- les mesures d'adaptation qui doivent être prises.

b) en faisant porter les efforts sur la solution des problèmes dans les différentes catégories de régions:

Les calculs prévisionnels entrepris dans le cadre du mémorandum sur la réforme des structures agricoles, font apparaître clairement ce qui est en cause. Afin de parvenir au transfert, considéré comme nécessaire, de la main-d'oeuvre agricole à d'autres secteurs, il faudra créer, au cours des 10 prochaines années, un million de nouveaux emplois non agricoles supplémentaires. Dans l'hypothèse d'une croissance économique continue, ce chiffre global n'a rien de terrifiant. Toutefois, dans la mesure où de la main-d'oeuvre devient disponible dans les régions faiblement industrialisées, il convient de pratiquer une politique active dans le sens de la création de nouveaux emplois.

Cependant, l'intensification des transformations structurelles, soulève également dans le secteur industriel, certains problèmes. D'une part, la reconversion des régions à prédominance minière, d'autre part, la création d'industries de remplacement dans certaines régions qui comportaient jusqu'ici, des industries traditionnelles, contraintes, en raison du progrès technique, de licencier une part importante de leurs effectifs.

Enfin, un problème particulier se pose à propos des territoires situés à la frontière orientale du Marché commun, une frontière quasi imperméable.

Dans le cadre de ces efforts, la Commission doit mettre en oeuvre de la façon la plus efficace possible, les instruments dont elle dispose et que chacun connaît. Ceci vaut notamment pour la coordination des infrastructures des voies de communication décidées par le Conseil le 28 février 1966. Conformément aux directives contenues dans cette décision, une consultation doit avoir lieu notamment dans le cas où l'infrastructure envisagée intéresse plusieurs pays. Compte tenu de l'interpénétration toujours plus marquée que l'on constate dans le Marché commun, cette éventualité ne se produit pas seulement dans le cas où l'infrastructure franchit les frontières.

Dans le domaine de la coordination des politiques énergétiques, la prise en considération du développement des régions n'est pas moins nécessaire pour l'aménagement des infrastructures que la politique des prix. Du fait que l'énergie n'est plus déterminée par des facteurs géographiques dans la même mesure qu'auparavant, le choix des lieux d'implantation des activités économiques est largement facilité.

c) en résolvant les problèmes que pose l'escalade des aides

Un autre domaine qui soulève des problèmes urgents et qui est étroitement lié avec les questions que nous venons de mentionner est celui de la politique en matière d'aides. Il n'est pas difficile de prévoir que l'escalade des aides gouvernementales, constatée et critiquée de toutes parts, tendra à s'aggraver en raison de la nécessité de créer de nouveaux emplois dans l'industrie, telle qu'elle s'inscrit dans les programmes relatifs au secteur agricole. Il apparaît plus que jamais indispensable d'assurer une coordination efficace des politiques des Etats membres en matière d'aides. Dans ce domaine et dans le cadre du premier programme de politique économique à moyen terme, la Commission a dégagé un certain nombre de principes qu'il conviendra de développer et de réaliser. Cependant, à cet égard, il ne faut pas se cacher qu'une solution rapide de ces problèmes se heurtera à de nombreuses difficultés matérielles, notamment :

- le principe généralement reconnu est que les aides régionales accordées aux entreprises ont pour but de compenser les inconvénients résultant du fait qu'elles investissent dans une région faiblement développée. Cependant, il est extrêmement difficile de mesurer ces inconvénients d'une manière objective.
- les avantages ou inconvénients régionaux se trouvent souvent neutralisés par les avantages ou inconvénients qui découlent des systèmes fiscaux nationaux ; or il est également difficile de faire le bilan de ces éléments.

Ces problèmes ainsi que d'autres sont actuellement examinés par les services compétents. Bien que l'on ne veuille pas proposer dès maintenant des solutions définitives, il apparaît cependant qu'afin de lutter contre l'escalade des aides, les principes suivants devraient être appliqués :

- A l'intérieur des Etats membres, les systèmes d'aides devraient avoir le même effet de stimulation dans toutes les régions ayant des caractéristiques analogues ; la subdivision en régions agricoles, semi-industrialisées et industrialisées pourrait être utilisée comme premier critère de travail. Toutefois, des analyses approfondies devraient

tenir compte de la situation des régions, tant en ce qui concerne le niveau de vie, l'emploi et les possibilités de développement qu'en ce qui concerne la nécessité pour l'économie, d'améliorer sur le plan général l'aménagement du territoire.

- L'ensemble des systèmes d'aides harmonisés devrait faire périodiquement l'objet d'un examen en commun abordé dans l'optique d'une adaptation des systèmes à l'évolution des critères qui ont été retenus pour la coordination.

Il y a lieu d'observer que l'objectif global (c'est-à-dire englobant toutes les régions) de la politique régionale poursuivi dans ces deux domaines dans l'intérêt de la coordination n'empêche pas la Commission de prêter son concours en vue de la solution de difficultés spécifiques dans certaines régions. Dans cette catégorie de travaux, il y a lieu de mentionner les enquêtes régionales que la Commission encourage grâce à ces aides financières et techniques. Il en résulte une priorité, qui va de soi, en faveur des territoires situés le long des frontières communes et pour lesquels des solutions dans le cadre communautaire s'imposaient. Citons à titre d'exemple, les enquêtes effectuées dans le triangle Aix-La-Chapelle-Liège-Maastricht et dans la région frontrière de Twente-Westmünsterland.

Solution de certains problèmes d'intérêt commun

Le troisième domaine d'activité de la Commission, cité ci-dessus, concerne des problèmes d'intérêt commun, qui feront l'objet de recherches communes de la part des administrations nationales et des services de la Commission et ayant pour objectif final l'élaboration de conceptions communes et, le cas échéant de permettre l'harmonisation des mesures.

En l'occurrence, il s'agit notamment de préciser les tendances à la concentration urbaine, déjà exposées ci-dessus. Dans l'intérêt, notamment, d'une politique d'infrastructure valable à long terme, il importe d'obtenir à cet égard des informations plus précises sur la composition optimale des centres urbains tertiaires et quaternaires, sur la taille de chacun de ces centres et sur leur répartition dans l'espace géographique.

En outre il s'agit des problèmes liés à l'infrastructure des voies de communication à l'intérieur des grands ensembles. Le problème des ports et leur importance pour le développement des régions littorales et pour les autres régions a déjà été évoqué ci-dessus. Il convient de concrétiser ces problèmes et, le cas échéant, d'aboutir à une attitude commune avec les Etats membres, dans la mesure où cela s'avère nécessaire. Mais, d'autre part, il s'agit également des grands axes de communication à l'intérieur de la Communauté, notamment dans la mesure où leur rayonnement se prolonge au-delà des frontières nationales.

La Commission devra continuer à accorder une attention particulière aux régions frontalières qui, bien qu'elles constituent un espace économique naturel, ont été jusqu'ici désavantagées en raison du développement incomplet du Marché Commun, du maintien des frontières, de la diversité des objectifs des politiques économiques et régionales nationales et de l'absence d'instruments communs.

Dans ce domaine, une coordination et une coopération particulièrement étroite entre les Etats membres intéressés et la Commission apparaît indispensable. Des études dans ce sens ont été effectuées. Dès que les résultats seront disponibles - certains le seront avant la fin de cette année - il conviendra de passer à l'action.

Problèmes urgents

Monsieur le Président, je vous ai donné un aperçu des problèmes, des tâches qu'il y a lieu d'accomplir et de l'oeuvre qui a été entreprise. Nous créons ainsi le cadre et les orientations de notre politique future. Je suis cependant convaincu que nous n'aboutirons à une politique régionale efficace de la Communauté que si ces orientations sont non seulement développées au cours de discussions avec les Etats membres et étayées par la théorie mais encore, dès le début, confrontées avec la réalité et adaptées et structurées en fonction de celle-ci.

Les autres problèmes pratiques auxquels nous devons faire face, la régionalisation du plan agricole, la fixation des montants de soutien, la situation des régions marginales, l'utilisation rationnelle des crédits du FEOGA et la situation dans le secteur carbo-sidérurgique, appellent des décisions pratiques qu'il n'est pas possible de remettre à plus tard.

C'est pourquoi, pour qu'une telle action soit réalisable dans la pratique, il a été proposé de procéder, en collaboration avec la Commission, à des enquêtes dans quelques régions particulièrement caractéristiques de la situation très diversifiée qui règne dans la Communauté et pour lesquelles il existe d'ores et déjà des plans de développement, afin de déterminer dans quelle mesure les solutions proposées se concilient avec les conceptions que j'ai développées aujourd'hui ainsi que dans le memorandum de la Commission, si ces solutions ne sont pas en contradiction avec d'autres projets envisagés à l'intérieur de la Communauté, et de quelle manière les programmes seront mis en oeuvre et sur quels fonds ils pourront être financés. On doit s'attendre à bref délai à ce que les Etats membres soumettent de telles demandes. Si cette procédure se révélait satisfaisante pour un certain nombre de régions typiques de la Communauté, ceci constituerait une contribution éminemment pratique pour la solution des problèmes ainsi que le préalable indispensable au développement ultérieur et à la concrétisation de notre conception.

Monsieur le Président, c'est sur ces perspectives qui offrent à la Communauté, sur le plan pratique de nouvelles possibilités d'actions et de création, que je terminerai mon exposé.

La politique régionale de la Communauté n'est pas seulement une tâche indispensable et urgente, c'est également une tâche fascinante.

Certes, le processus d'adaptation pose des problèmes importants et délicats pour l'individu et pour la société, mais il ouvre également des perspectives pour l'utilisation complète des ressources et il offre à chacun - et c'est cela qui importe - de nouvelles possibilités pour façonner son existence et d'affirmer sa personnalité. Il nous appartient d'aménager ce processus dans le temps et dans l'espace de telle manière que ces objectifs soient atteints et qu'ainsi, du même coup, soit franchie une étape de la route qui mène à une société européenne libre, équitable et imprégnée d'humanisme.